

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 26 mars 2021

Membres présents : Mesdames et Messieurs BOISNARD Eric, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEBORGNE Yannick, LECREUX Dorothee, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MATAGNE Fanny, PRIGENT Stéphanie, REBOUX Patricia, RUAUX Eric, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine.

Absent(s) excusé(s) : BRAEM Hubert

Madame Maillet Nadine a été nommée secrétaire de séance

1/Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 12 février 2021.

2/ compte rendu des décisions

-Budget CCAS le 12 avril 2021 à 19h

-Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 28 mai 2021

-Travaux Centre Bourg : les travaux vont démarrer fin 2021 début 2022. Pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau, Eaux Sud Pays d'Auge doit faire un diagnostic du réseau d'assainissement avant le début des travaux.

-L'Essoméric : retombée positive, clientèle variée.

-l'Association Demain Autrement : a annoncé que le salon du mois de juin 2021 est annulé.

-l'Association SLC : maintien la course mais se déroulera le samedi 19 juin 2021 car le dimanche 20 juin les élections départementales et régionales doivent avoir lieu.

-la commission Environnement propose :

-une aide financière de 100€ pour l'achat d'un vélo électrique pour les 5 premières personnes qui en feront la demande.

-un étiquetage des arbres sur le terrain de loisirs Jacques Auzoux et au Verger sera organisé avec les élèves de CM1-CM2.

3/ Ecole

-2 tableaux sont exposés dans la salle du conseil municipal de la mairie. Ils ont été créés par la classe de maternelle et de CE sur le thème de la Liberté.

-Organisation du temps d'enseignement sur 4 jours : une dérogation doit être demandée auprès de l'inspection pour l'organisation du temps scolaire. Un questionnaire a été envoyé aux parents d'élèves. 70% des familles ont répondu.

33 familles ont répondu pour le maintien de la semaine à 4 jours et 1 famille a répondu pour le passage à 4 jours ½. Le conseil d'école a voté pour maintenir la semaine à 4 jours.

4/ ECOLE-Temps scolaire-Dérogation 4 jours semaine

L'Education Nationale a autorisé les Maires à demander une dérogation de 3 ans pour organiser l'école sur 4 jours par semaine.

Par délibération n° 22/2017 du 30 juin 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la semaine d'école à 4 jour à compter de la rentrée de septembre 2017. Cette dérogation doit être à nouveau validée par le conseil municipal.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

-Emet un avis favorable pour maintenir le temps scolaire d'enseignement sur 4 jours par semaine à compter de la rentrée de septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

5/ Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020

6/Vote du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020, présenté par Monsieur Eric Boisnard, est arrêté comme suit, et a été adopté à l'unanimité (monsieur le maire s'étant retiré au moment du vote)

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Dépenses : | 398 667.52€ |
| Recettes : | 351 038.33€ |
| Résultat de l'exercice 2020 | 47 629.19€ |

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Résultat de 2019 | 107 709.63€ |
| Résultat de clôture 2020 | 155 338.82€ |
| <u>Section investissement :</u> | |
| Dépenses : | 56 738.35€ |
| Recettes : | 162 064.95€ |
| Résultat de l'exercice 2020 | 105 326.60€ |
| Résultat de 2019 | -16 525.86€ |
| Résultat de clôture 2019 : | -105 326.60€ |
| Reste à réaliser 2020 | 150 271.09€ |
| Résultat de clôture 2020 | 88 800.74€ |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif de l'exercice 2020.

7/ Délibération-Affectation du résultat

| | |
|---|--------------------|
| Solde des RAR | 150 271.09€ |
| Excédent en section d'investissement | 239 071.83€ |
| Report excédentaire en section de fonctionnement 002 | 155 338.82€ |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement ci-dessus

8/ Principaux investissements 2021

- Rénovation église – 1^{ère} tranche
- Achat d'une épareuse
- Extension du columbarium
- Remplacement des fenêtres de la mairie

9/ déterminations des subventions aux associations siégeant à la mairie ayants fait une demande

| |
|----------------------------------|
| Coopérative scolaire : 3210€ |
| Fines Raquettes : 500€ |
| karaté Do Courtonne Glos : 700€ |
| Animal Augeron : 592.20€ |
| SLC : 600€ |
| CCAS : 3000€ |
| Centre de Loisirs Lisieux : 600€ |

10/ Ecole

tarifs cantine

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du repas de la cantine pour l'année 2020-2021 : Repas enfant : 3,68€
repas adulte : 4,25€, Repas stagiaire : gratuit

La commission des finances lors de sa séance du 16 mars 2021, propose d'augmenter le prix du repas

Repas enfants : 3.70€ - repas adulte : 4.27€ et repas stagiaire mineur : gratuit

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Décide les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2021-2022 (à compter du 01 septembre 2021) comme suit :

Repas enfant : 3.70€, Repas adulte : 4.27€, Repas stagiaire mineur : gratuit

Tarifs garderie

La commission des finances lors de sa séance du 16 mars 2021, propose de maintenir le prix du quart d'heure pour la rentrée prochaine.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Décide de maintenir le tarif de la Garderie scolaire pour l'année 2021-2022 (à compter du 01 septembre 2021) comme suit : Tarif de la

Garderie Scolaire : 0.32€ le quart d'heure

11/ ECOLE -Participation aux Frais de scolarité pour les communes extérieures

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'année 2019-2020 : 850€ par élève fréquentant les écoles maternelles et élémentaires. Le cout réel par enfant est de 1000€. La commission des finances lors de sa séance du 16 mars 2021, propose de maintenir le tarif à 850€.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

-Décide de maintenir la participation aux frais scolaire à 850€ par élève fréquentant l'école communale de Courtonne-la-Meurdrac pour les communes extérieures à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

12/Budget 2021- Vote des Taux de Contributions Directes 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés de l'année 2020 : foncier bâti 22.84%, foncier non bâti 35.06%

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB perçu en 2020 par le conseil départemental sur le territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (22.10%). La commission des finances en date du 16 mars 2021, propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021. Seuls les taux de foncier bâti et non bâti sont à voter puisque le taux de taxe d'habitation ne doit plus être délibéré.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

-Décide de voter les taux du foncier bâti et du foncier non bâti 2021 comme suit :

| | Taux votés en 2021 | |
|--|--------------------|---------------|
| Taxe Foncière communale sur le propriétés bâties | 22.84% | 44.94% |
| Taxe Foncière départementale sur le propriétés bâties | 22.10% | |
| Foncier non bâti | 35.06% | 35.06% |

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties

13/ Vote du Budget 2021

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 proposé par monsieur le maire, par nature et par chapitre, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 561 486.82 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 623 736.

14/ Urbanisme

RAS

15/ Compte rendu des EPCI

CALN : Restauration scolaire : Didier Sanson se rendra à une réunion sur le Plan Alimentaire Territorial.

Mutualisation Voiries : Eric Ruaux se rendra à la réunion le 09/04/2021

-un projet éolien sur la commune de l'Hotellerie

16/ RH- Modification du Tableau des Emplois

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire propose à l'assemblée,

-Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 01 avril 2021,

-Création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet à 35h hebdomadaire à compter du 01 avril 2021,

-Création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35h hebdomadaire à compter du 01 avril 2021

-Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires à compter du 01 juin 2021,

-Fermeture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28h hebdomadaire à compter du 1 avril 2021,

-Fermeture d'un emploi de Rédacteur à temps complet à 35h hebdomadaire à compter du 01 avril 2021

-Fermeture d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires à compter du 01 juin 2021,

Et d'Adopter le tableau des Effectifs suivants :

| CADRES OU EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures) |
|--|-----------|----------|--|
| FILIERE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 poste à 28H |
| Adjoint technique | | | |

| | | | |
|---|---------|----------|---------------------------------------|
| | C C- | 2 1 | 2 postes à 35 H 1 poste à 15,75H |
| FILIERE ANIMATION | | | |
| Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 Poste à 28H jusqu'au 01/06/2021 |
| Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ème} classe | C | 1 | 1 Poste à 28H à compter du 01/06/2021 |
| FILIERE MEDICO-SOCIALE | | | |
| Adjoint Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelle (ATSEM) | C | 1 | 1Poste à 35H |
| Adjoint Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelle (ATSEM) | C | 1 | 1 poste à 35h |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
| Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 | 1Poste à 35H |
| TOTAL EFFECTIF | | 8 | |

Ceci exposé, Le Conseil Municipal, DECIDE :

-d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessus, qui prendra effet à compter du 01 avril 2021, excepter pour le poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe qui prendra effet à compter du 01 juin 2021.

17/ Demande de subvention pour l'extension du Columbarium

Délibération reportée.

18/ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 – Réfection des Menuiseries Intérieures de la Mairie

Monsieur le Maire expose que les fenêtres de la Mairie ne sont pas toutes rénovées. Il est indispensable de procéder à la réfection. Ces travaux amélioreraient les performances thermiques.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation DETR et/ou DSIL, dont le coût prévisionnel s'élève à 15 433 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 15 433€ HT

DETR/DSIL : 4 629€ (soit 30% du montant HT)

APCR : 7 716€ (soit 50% du montant HT)

Autofinancement communal : 3 088€ HT

Début des travaux prévu : dernier trimestre de 2021

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

-Sollicite une subvention au titre de la DETR et/ou DSIL 2021, pour des travaux de réfection des menuiseries de la mairie dont le coût estimatif est de 15 433€ HT,

-Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-Inscrit cette dépense au budget principal 2021 en section d'investissement.

19/ Demande de subvention au titre de l'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) auprès du Conseil Départemental pour l'année 2021 – Réfection des Menuiseries de la Mairie

Monsieur le Maire expose les devis pour les travaux de réfections des menuiseries de la Mairie.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de l'APCR annuelle auprès du conseil Départemental du Calvados, dont le coût prévisionnel s'élève à 15 433€ HT

APCR : 7 716€ (soit 50% du montant HT)

DETR/DSIL : 4 629€ (soit 30% du montant HT)

Autofinancement communal : 3 088 € HT

Début des travaux prévu : dernier trimestre de 2021

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

-Sollicite une subvention APCR pour l'année 2021, pour des travaux de réfections des menuiseries de la Mairie dont le coût estimatif

est de 15 433€ HT,

-Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la délibération

-Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

-Inscrit cette dépense au budget principal 2021 en section d'investissement.

20/ CHAUFFERIE BOIS COMMUNALE- Autorisation de signature d'une convention pour l'approvisionnement du combustible avec l'Association Bois Hainergie 14

Afin d'assurer l'approvisionnement de combustible sec pour l'alimentation de la chaufferie Bois communale, le conseil municipal doit autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'association Bois Hainergie 14. Le contrat de fourniture de combustible aura pour but de garantir la fiabilité de l'approvisionnement (nature, origine, traçabilité, quantité, durée), l'engagement du fournisseur, la sécurisation de la qualité du combustible bois livré, la sécurisation du prix combustible rapporté à l'énergie fournie.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

-Autorise monsieur le Maire à signer une convention avec Bois Hainergie 14 et tout autre document si nécessaire,

-Dit que le contrat est conclu pour une durée de 1 an et sera renouvelable par tacite reconduction et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

21/ Questions diverses

Patricia Reboux, demande si une boîte à livres peut être installée dans le village. Livres pour adultes et enfants : Avis favorable.

Cette proposition pourrait faire l'objet d'une demande des courtonnais lors du lancement éventuel d'un budget participatif.

-Thierry Gatinet, demande quand la fibre sera disponible : D'après le Conseil Départemental la fibre est opérationnelle sur la commune, or, à ce jour les opérateurs ne peuvent pas effectuer de branchement. Pour la commune les travaux ne sont pas terminés.

-Croix du Christ : suite à la « chute » du Christ installé au calvaire à l'entrée du bourg, Didier Sanson propose de se charger de refaire la croix. Un camion de levage sera nécessaire quand la restauration sera effectuée.

-Projet immobilier communal : suite à la rencontre avec le CAUE, Didier Sanson annonce qu'un maître d'œuvre, un géomètre et un relevé topographique seront nécessaires. Yannick Leborgne propose de rencontrer la CARSAT pour prévoir un éventuellement financement si le projet de sénior est retenu.

-Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 28 mai 2021.